

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 583-2023

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, a adopté le règlement numéro 583-2023 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 583-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 387-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Ce règlement est entré en vigueur lors de la publication de l'avis ministériel à cet effet dans la *Gazette officielle du Québec* du 16 décembre 2023.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 2^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

La greffière adjointe,

Nicole Richard